



ÉTATS FINANCIERS (NON AUDITÉS)

30 JUIN 2019

FONDS EXEMPLAR CROISSANCE ET REVENU | FONDS EXEMPLAR D'INVESTMENT GRADE |
FONDS EXEMPLAR DE PERFORMANCE

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

f) Contrats à terme normalisés

Les Fonds peuvent acheter ou vendre des contrats à terme négociés en bourse. Les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre des instruments financiers ou des marchandises à une date future et à un prix convenu qui a été déterminé dans un marché organisé. Après la comptabilisation initiale, la variation de la juste valeur est présentée à titre de « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » dans l'état du résultat global. À la liquidation d'un contrat à terme normalisé, le gain ou la perte est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements et les instruments dérivés », dans l'état du résultat global.

g) Contrats de swaps sur défaillance

Un contrat de swap sur défaillance est une entente selon laquelle le risque de crédit est transféré d'une partie de l'entente, l'acheteur de la protection, à une autre, le vendeur de la protection. À titre de vendeur de la protection, le Fonds doit verser à l'acheteur de la protection une valeur notionnelle, ou tout autre montant convenu, dans l'éventualité où une tierce partie manquerait à ses obligations. En retour, le Fonds reçoit de la contrepartie une série de versements périodiques pendant la durée du contrat s'il n'y a pas de défaut de paiement. S'il n'y a pas de défaut de paiement, le Fonds conserve tous les versements reçus et n'a aucune autre obligation de paiement envers la contrepartie.

À titre d'acheteur de la protection, le Fonds reçoit du vendeur une valeur notionnelle, ou tout autre montant convenu, dans l'éventualité où une tierce partie manquerait à ses obligations. En retour, le Fonds est dans l'obligation de verser à la contrepartie une série de paiements périodiques pendant la durée du contrat s'il n'y a pas de défaut de paiement.

Les primes reçues ou payées à la conclusion d'un contrat de swap sur défaillance sont inscrites à titre d'actif ou de passif dans l'état de la situation financière. La juste valeur des contrats de swaps sur défaillance est calculée chaque jour d'évaluation à l'aide des cours fournis par des services indépendants d'établissement des prix. La variation de la différence entre la prime et la juste valeur des contrats de swaps sur défaillance est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés », dans l'état du résultat global. Au dénouement ou à l'expiration du contrat, le gain ou la perte est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

h) Contrats de swaps de taux d'intérêt

Un contrat de swap de taux d'intérêt est une entente contractuelle conclue entre le Fonds et une contrepartie selon laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements périodiques fixes ou variables, en fonction d'un montant notionnel précis, pendant la durée de l'entente. La différence nette entre le montant payé ou reçu pendant la durée de l'entente est constatée à titre de gain ou de perte réalisé sur les placements. Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont évalués à leur juste valeur chaque jour d'évaluation à l'aide de cours acheteur et vendeur indicatifs ayant été obtenus auprès de courtiers indépendants. La variation de la juste valeur de ces contrats est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés », dans l'état du résultat global. Au dénouement ou à l'expiration du contrat, le gain ou la perte est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

2.4 Compensation dans les états financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, dont le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des affaires, les Fonds concluent divers accords généraux de compensation ou des ententes similaires qui ne répondent pas aux critères permettant de compenser les montants présentés dans l'état de la situation financière, mais qui permettent quand même la compensation des montants correspondants dans certaines circonstances, comme dans le cas d'une faillite ou de la résiliation d'ententes.

2.5 Créances et dettes à l'égard des courtiers

Les créances et dettes à l'égard des courtiers comprennent les montants à recevoir sur la vente de titres et les montants à payer pour l'achat de titres ayant fait l'objet d'un contrat non encore réglé ou livré à la date de clôture de l'état de la situation financière. Les créances à l'égard des courtiers sont détenues à des fins de perception. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

coût amorti par la suite. Les créances des courtiers sont inscrites au poste « Montant à recevoir sur la vente de titres », et les dettes envers les courtiers au poste « Montant à payer pour l'achat de titres » des états de la situation financière.

2.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui comprennent la trésorerie déposée auprès d'institutions financières et les placements à court terme pouvant rapidement être convertis en trésorerie, comportent un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par les Fonds dans le cadre de la gestion de leurs engagements à court terme. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle avoisine leur coût amorti puisque ce sont des instruments très liquides dont l'échéance est proche.

2.7 Dépôt de marge

Les garanties en trésorerie cédées par chaque Fonds aux courtiers pour les titres vendus à découvert et aux contreparties pour les opérations sur instruments dérivés sont identifiées à titre de « Dépôt de marge » dans l'état de la situation financière du Fonds en question.

2.8 Emprunts sur marge

Les emprunts sur marge représentent les montants en trésorerie empruntés en vertu d'une entente de marge conclue avec un courtier du Fonds, sont exigibles à vue (le cas échéant) et sont identifiés à titre d'« Emprunts sur marge » dans l'état de la situation financière du Fonds.

2.9 Placements dans des entités structurées

Les Fonds peuvent investir dans des véhicules de placement sous-jacents (les « entités structurées ») qui sont gérés par leurs conseillers en valeurs respectifs et dont les objectifs de placement peuvent consister à dégager un revenu à court terme ou à long terme ou à réaliser une plus-value du capital. Les entités structurées peuvent avoir recours au levier financier d'une manière conforme à leurs objectifs de placement respectifs et dans la mesure permise par leur organisme de réglementation des valeurs mobilières respectif. Les entités structurées financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré des porteurs et qui confèrent à ces derniers une part de l'actif net proportionnelle à leur placement. Les participations des Fonds dans des entités structurées aux 30 juin 2019 et 2018, détenues sous forme de parts rachetables, sont constatées dans l'état de la situation financière à leur juste valeur, laquelle représente l'exposition maximale des Fonds à ces entités structurées. Voir la note 6. Les Fonds ne fournissent aucun autre soutien important additionnel – financier ou autre – aux entités structurées et ne se sont pas engagés à le faire. La variation de la juste valeur de chaque entité structurée pour les périodes est présentée dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » et dans les « Gains (pertes) nets sur les placements et les instruments dérivés », dans l'état du résultat global.

2.10 Parts de série ETF et opérations sur parts

Le gestionnaire, au nom de la série ETF, a conclu une convention avec un ou plusieurs courtiers désignés en vertu de laquelle ces courtiers s'engagent à exécuter certaines obligations pour les parts de série ETF, notamment : i) souscrire un nombre suffisant de parts pour satisfaire les exigences d'inscription initiale de la TSX; ii) souscrire des parts de façon continue dans le cadre de chacune des opérations de rééquilibrage, s'il y a lieu, et en cas de rachat de parts contre trésorerie; iii) offrir un marché liquide à double sens pour la négociation des parts à la TSX. Conformément à la convention de courtier désigné, Arrow peut, à l'occasion, exiger que le courtier désigné souscrive des parts de série ETF contre de la trésorerie.

Le nombre de parts émises pour chaque ordre de souscription (le « nombre prescrit de parts ») est déterminé par Arrow. Un courtier désigné peut passer un ordre de souscription ou de rachat en tout temps pour un multiple intégral du nombre prescrit de parts de série ETF en fonction de la valeur liquidative par part déterminée lors du jour de bourse applicable. Un jour de bourse désigne tout jour ouvrable de la TSX.

Généralement, les ordres d'achat de parts de série ETF doivent être passés par un courtier désigné ou par un courtier agent. Le Fonds se réserve le droit de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier désigné ou un courtier agent dans le cadre de l'émission de parts de série ETF. Aucuns frais ne sont versés à un courtier désigné ou à un courtier agent dans le cadre de l'émission de parts de la série ETF. Au moment de l'émission, un montant peut être facturé au courtier désigné ou au courtier agent pour compenser les frais engagés liés à l'émission de parts.

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Pour chaque nombre prescrit de parts de série ETF, un courtier doit remettre un paiement composé i) d'un montant de trésorerie équivalent à la valeur liquidative par part totale du nombre prescrit de parts de série ETF déterminée suite à la réception de l'ordre de souscription; ii) d'un groupe de titres ou d'actifs représentant les éléments d'actifs du Fonds, et leur pondération respective dans le Fonds (« panier de titres ») ou d'une combinaison d'un panier de titres et de trésorerie, que nous déterminons, dont le montant sera égal à la valeur liquidative par part totale du nombre prescrit de parts de série ETF déterminée à la suite de la réception de l'ordre de souscription; ou iii) de titres autres qu'un panier de titres ou d'une combinaison de titres autres qu'un panier de titres et de trésorerie, que nous déterminons, dont le montant sera égal à la valeur liquidative par part totale du nombre prescrit de parts de série ETF déterminée à la suite de la réception de l'ordre de souscription.

2.11 Revenus tirés de prêts de titres

Les Fonds peuvent conclure des conventions de prêt de titres. Ces opérations consistent en l'échange temporaire de titres contre des garanties assorties de l'engagement de fournir les mêmes titres à une date ultérieure. Les revenus générés par ces opérations consistent en des frais payés par la contrepartie et, dans certains cas, des intérêts sur la trésorerie ou les titres détenus en garantie. Les revenus tirés de ces opérations sont inscrits au poste « Revenus tirés de prêts de titres (montant net) » dans l'état du résultat global.

Les opérations de prêt de titres sont assujetties à des accords généraux de compensation. L'information à fournir sur la compensation est présentée à la note 9.

2.12 Commissions et autres coûts de transactions

Les commissions et les autres coûts de transactions représentent les coûts supplémentaires directement liés à l'acquisition ou à la cession d'un placement, dont les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers. Ces coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

2.13 Répartition des revenus et des charges

L'actif net de chaque série de chacun des Fonds représente la valeur de la part proportionnelle de la série donnée par rapport aux actifs du Fonds, déduction faite de la part proportionnelle des passifs communs du Fonds attribuable à cette série et de tout passif qui lui est propre, le cas échéant. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres revenus, les charges et les gains ou les pertes sont répartis selon une méthode de répartition raisonnable qui comprend une répartition basée sur les actifs des Fonds ou le nombre de porteurs de parts des Fonds ou toute autre méthode considérée comme étant équitable par le gestionnaire.

2.14 Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable à une série donnée, divisée par le nombre moyen pondéré d'actions rachetables en circulation de cette série pour la période. Voir la note 13 pour obtenir des détails sur le calcul.

2.15 Classement des parts rachetables émises par les Fonds

Comme les parts rachetables des Fonds ont des séries multiples et sont assorties de multiples obligations contractuelles différentes, elles satisfont aux critères d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* permettant leur classement dans les passifs financiers. L'obligation des Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au montant du rachat.

2.16 Politique de dépréciation

À chaque date de clôture, le Fonds doit évaluer la correction de valeur pour pertes sur les montants à recevoir des courtiers à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas fortement augmenté depuis la comptabilisation initiale, la correction de valeur comptabilisée correspond au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois.

Une correction de valeur peut être nécessaire si le courtier éprouve des difficultés financières importantes ou s'il risque de s'engager dans un processus de faillite ou de restructuration financière, ou en cas de défaut de paiement. Si le risque de crédit d'un actif augmente au point qu'il soit considéré comme déprécié, les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute, ajustée pour tenir compte de la correction de valeur. Le gestionnaire a établi que tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 30 jours et

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

toute détérioration de la qualité de crédit d'une contrepartie en dessous de BBB/Baa représentent une augmentation significative du risque de crédit. Tout paiement contractuel en souffrance depuis plus de 90 jours est considéré comme déprécié.

2.17 Fusions

Les fusions de fonds sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lorsqu'il y a une fusion, un fonds est considéré comme le fonds acquéreur et est désigné comme le fonds maintenu, et l'autre fonds est désigné comme le fonds dissous. Ces désignations sont attribuées après une comparaison des valeurs liquidatives relatives des Fonds et après la prise en considération de certains aspects du fonds maintenu comme : les conseillers en placement, les objectifs de placement et les pratiques du Fonds, le type de portefeuille, ainsi que les frais de gestion et les charges

3. ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses sur l'avenir. Les paragraphes qui suivent présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers :

Utilisation d'estimations

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie avec le recours de sources réputées en matière d'évaluation des prix (comme des services d'établissement des prix) ou des prix indicatifs fournis par les teneurs de marchés. Les cours obtenus au moyen de ces sources peuvent constituer des indications, et ne pas être contraignants ou exécutoires. En l'absence de données de marché, un Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles qui reposent habituellement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme au sein du secteur. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et examinés périodiquement par le personnel expérimenté du gestionnaire et indépendant de la partie qui les a créés.

Dans la mesure du possible, les modèles utilisent des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien son propre risque de crédit que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Les Fonds considèrent comme des données observables les données du marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour régulièrement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 6 pour obtenir plus de détails sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Au 30 juin 2019, les placements du Fonds Exemplar croissance et revenu dans des fonds sous-jacents représentaient 3,5 % de son actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (3,5 % dans les parts de série ETF du Fonds Exemplar d'investissement grade), comparativement à 3,5 % au 31 décembre 2018 (3,5 % dans les parts de série ETF du Fonds Exemplar d'investissement grade). La juste valeur des fonds sous-jacents est déterminée principalement selon les dernières données disponibles concernant la valeur liquidative par part des parts des fonds sous-jacents, telle qu'elle a été déterminée par les administrateurs respectifs des fonds sous-jacents. Le Fonds peut ajuster ces valeurs en fonction de facteurs comme : la liquidité des fonds sous-jacents ou de leurs placements sous-jacents, la date d'évaluation des valeurs liquidatives présentées, toute restriction applicable sur les rachats et la méthode comptable. Les rachats ne peuvent être effectués qu'aux dates de rachat et sont astreints aux périodes de préavis prescrites dans les notices d'offre respectives. Par conséquent, la valeur comptable des fonds sous-jacents n'est pas nécessairement indicative de la valeur qui sera réalisée lors d'un rachat. Les porteurs de parts de série I des fonds sous-jacents ont le droit de racheter tout ou partie de leurs parts de série I chaque jour ouvrable de chaque mois.

Voir la note 5 pour obtenir plus de détails sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds et la note 6 pour obtenir plus de détails sur les entités structurées du Fonds.

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Recours à des jugements

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Le classement et l'évaluation des instruments financiers détenus par les Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important afin de déterminer le classement approprié conformément à IFRS 9. Après avoir évalué le modèle économique adopté par le Fonds et la façon dont tous les instruments financiers sont gérés, et établi que leur rendement était évalué collectivement à la juste valeur, il a conclu que les instruments financiers devaient être évalués et présentés à la JVRN, conformément à IFRS 9.

Évaluation à titre d'entité d'investissement

Une entité qui répond à la définition d'entité d'investissement énoncée dans IFRS 10 doit évaluer ses filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Chaque Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, car il obtient des capitaux d'un ou plusieurs investisseurs dans le but de leur fournir des services professionnels de gestion des placements. Chaque Fonds s'engage, à l'égard de ses investisseurs, à respecter son objectif, qui consiste à investir les capitaux dans le but unique de réaliser une plus-value du capital ou un revenu de placement, ou les deux. Chaque Fonds mesure et évalue le rendement de la presque totalité de ses placements sur la base de la juste valeur.

Détermination de la correspondance des fonds sous-jacents à la définition d'entité structurée

Les Fonds ont déterminé que leurs placements dans les fonds sous-jacents sont des placements dans des entités structurées non consolidées. Il s'agit d'un jugement important pour les Fonds, qui repose généralement sur le fait que les décisions de placement des fonds sous-jacents ne sont pas régies par les droits de vote détenus par les Fonds et les autres investisseurs.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE

Dans le cours normal des activités, chaque Fonds est exposé à divers risques financiers, c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration et le risque lié aux capitaux propres. Voir la rubrique « Notes annexes : Information propre au Fonds » pour obtenir des informations concernant les risques spécifiques auxquels chaque Fonds est exposé.

Risque de crédit

Les Fonds peuvent être exposés au risque de crédit qui s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel un Fonds est exposé découle en majeure partie de ses placements en titres de créance et en instruments dérivés. Les Fonds sont également exposés au risque de crédit de la contrepartie sur la trésorerie, le dépôt de marge et les autres montants à recevoir. Les Fonds peuvent aussi participer aux opérations de prêt de titres et être de ce fait exposés au risque de crédit lié à la contrepartie relativement à ces prêts, s'il y a lieu.

Toutes les opérations effectuées sur les titres cotés sont réglées ou payées à leur livraison par l'entremise d'un courtier autorisé. Le risque de crédit lié aux créances connexes est considéré comme limité, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat de titres est effectué à leur réception par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations. Le recours à des dépositaires ou à des courtiers de premier ordre qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et les autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent se produire lorsqu'un Fonds cherche à faire respecter ses droits à l'égard de ses actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Les Fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en fonction de la probabilité de défaillance, de l'exposition en cas de défaillance et de la perte en cas de défaillance. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, le gestionnaire tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, toutes les créances à l'égard des courtiers, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les dépôts de marge étaient auprès de contreparties ayant une notation d'au moins Aa3. Le gestionnaire pense que la probabilité de défaillance est faible et que la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Le Fonds n'a donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour douze mois, car cette dépréciation serait négligeable.

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements concernant des passifs financiers. Chaque Fonds est exposé à des rachats quotidiens en trésorerie. Il conserve par conséquent une trésorerie suffisante pour financer ces rachats anticipés. Chaque Fonds vise à conserver une trésorerie adéquate pour maintenir sa liquidité et respecter ses engagements afférents aux ventes à découvert, le cas échéant, et à tous les passifs courants. De plus, chaque Fonds investit généralement dans des titres qui sont extrêmement liquides et pour lesquels il existe des prix de marché observables provenant de plusieurs courtiers.

Risque de marché

Les placements des Fonds sont exposés au risque de marché qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

a) Risque de change

Les Fonds investissent dans des instruments financiers et concluent des opérations qui sont libellées dans des monnaies autres que le dollar canadien. Par conséquent, les Fonds sont exposés au risque de change, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme pour réduire leur exposition au risque de change.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Un Fonds peut détenir des titres aux taux d'intérêt fixes qui l'exposent au risque de taux d'intérêt sur la juste valeur.

c) Risque de prix

Les Fonds sont exposés au risque de prix, c'est-à-dire le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Les placements des Fonds sont exposés au risque des fluctuations des prix des actions, des obligations et des instruments dérivés.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produits, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Gestion du risque lié aux capitaux propres

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant les capitaux propres des Fonds. Les Fonds ne sont pas soumis à des exigences particulières en matière de capital pour ce qui est de la souscription et du rachat de parts, autres que certaines exigences minimales concernant les souscriptions. Les porteurs de parts ont le droit, par avis écrit au gestionnaire, d'exiger le paiement de la valeur liquidative par part d'un Fonds pour tout ou partie des parts qu'ils détiennent. L'avis écrit est irrévocable et doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour de l'évaluation où les parts doivent être rachetées (la « date de rachat »). Les porteurs de parts qui demandent le rachat de parts recevront un paiement à l'égard de ces parts remises au plus tard le troisième jour ouvrable immédiatement après la date de rachat, sous réserve du droit du gestionnaire de suspendre les rachats dans certaines circonstances.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS – ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Chaque Fonds classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Voir la rubrique « Notes annexes : Information propre au Fonds » pour obtenir des informations concernant les risques spécifiques auxquels chaque Fonds est exposé.

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 :** Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels un Fonds peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 :** Données d'entrée concernant l'actif et le passif, autres que les cours du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 :** Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les Fonds peuvent effectuer des opérations de prêt de titres et recevoir en conséquence des garanties classées dans les niveaux 1 ou 2 définis ci-dessus. Ces garanties ne sont pas considérées comme étant importantes pour le classement, selon la hiérarchie des instruments financiers, des titres détenus par les Fonds.

6. PLACEMENTS DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES

Les informations sur les placements dans les entités structurées sont comme suit :

Fonds Exemplar croissance et revenu – 30 juin 2019

	Juste valeur des placements du Fonds dans le fonds sous-jacent \$	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables %	Participation dans le fonds sous-jacent %
Fonds Exemplar d'investissement grade ETF	3 542 678	2,03	39,48
iShares 7-10 Year Treasury Bond ETF**	10 373 522	5,93	0,06
iShares Barclays 1-3 Year Treasury Bond Fund*	2 220 473	1,27	0,01
iShares Barclays 3-7 Year Treasury Bond Fund*	11 209 557	6,41	0,15
iShares CMBS ETF*	2 547 038	1,46	0,66
iShares Floating Rate Bond ETF	1 762 092	1,01	0,02
iShares iBoxx \$ Investment Grade Corporate Bond	2 337 166	1,34	0,01
iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond	2 296 596	1,31	0,01
iShares MSCI Germany ETF	367 329	0,21	0,02
ProShares UltraPro Short Russell 2000	1 593 460	0,91	2,69
ProShares UltraShort S&P 500*	2 373 533	1,36	0,25
SPDR Gold Shares*	8 285 523	4,74	0,02
ProShares UltraShort QQQ*	904 349	0,52	0,29
Vanguard REIT ETF	1 487 911	0,85	0,00
iShares CMBS ETF	(7 534 496)	(4,31)	(1,95)
iShares MSCI Germany ETF	(1 485 148)	(0,85)	(0,07)
ProShares UltraPro Short Russell 2000	(1 587 148)	(0,91)	(2,68)

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Fonds Exemplar croissance et revenu – 31 décembre 2018

	Juste valeur des placements du Fonds dans le fonds sous-jacent \$	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables %	Participation dans le fonds sous-jacent %
FINB BMO obligations fédérales à long terme	173 500	0,30	0,06
Fonds Exemplar d'investissement grade ETF	1 994 752	3,47	1,26
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	1 990 625	3,46	0,02
iShares 7-10 Year Treasury Bond ETF	10 953 546	19,07	0,09
iShares Barclays 1-3 Year Treasury Bond Fund	2 866 508	4,99	0,01
iShares Barclays 3-7 Year Treasury Bond Fund	2 950 088	5,13	0,04
iShares Canadian Government Bond Index ETF	319 050	0,56	0,07
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF	702 000	1,22	0,09
iShares Silver Trust	198 227	0,35	0,00
iShares U.S. Dow Jones Medical Equipment Index	36 825	0,06	0,00
SPDR Gold Shares	827 653	1,44	0,00
SPDR S&P Homebuilders ETF	133 189	0,23	0,02
Utilities Select Sector SPDR Fund	325 109	0,57	0,00
Vanguard REIT ETF	203 604	0,35	0,00
iShares Barclays 3-7 Year Treasury Bond Fund	(229 285)	-0,40	0,00

Fonds Exemplar d'investissement grade – 30 juin 2019

	Juste valeur des placements du Fonds dans le fonds sous-jacent \$	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables %	Participation dans le fonds sous-jacent %
S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Fonds Exemplar d'investissement grade – 31 décembre 2018

	Juste valeur des placements du Fonds dans le fonds sous-jacent \$	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables %	Participation dans le fonds sous-jacent %
S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Fonds Exemplar de performance – 30 juin 2019

	Juste valeur des placements du Fonds dans le fonds sous-jacent \$	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables %	Participation dans le fonds sous-jacent %
Catégorie alternative Arrow avantage mondial, série ETF	3 781 791	9,41	7,97
Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	220 532	0,55	0,00
Invesco CurrencyShares British Pound Sterling Trust	9 675	0,02	0,01
Health Care Select Sector SPDR Fund	33 969	0,08	0,00
FNB Horizons Indice Marijuana Sciences de la vie, cat. A	23 751	0,06	0,00
FNB Horizons Indice marijuana États-Unis, cat. A	3 876	0,01	0,02
Invesco QQQ Trust, série 1	7 336	0,02	0,00
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	561 766	1,40	0,00
iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF	352 786	0,88	0,06
iShares S&P/TSX Global Gold Index ETF	16 824	0,04	0,00
iShares Silver Trust	9 571	0,02	0,00
SPDR Gold Shares	558 183	1,39	0,00
SPDR S&P Aerospace & Defense ETF	8 301	0,02	0,00
SPDR S&P Homebuilders ETF	4 367	0,01	0,00
Technology Select Sector SPDR Fund	45 989	0,11	0,00
Utilities Select Sector SPDR Fund	39 044	0,10	0,00
Vanguard REIT ETF	370 833	0,92	0,00
FINB BMO équilibré banques	(10 210)	(0,03)	(0,00)
Financial Select Sector SPDR Fund	(39 035)	(0,10)	(0,00)
Industrial Select Sector SPDR Fund	(103 413)	(0,26)	(0,00)
Invesco CurrencyShares British Pound Sterling Trust	(22 576)	(0,06)	(0,02)
iShares iBoxx High Yield Corporate Bond ETF	(76 492)	(0,19)	(0,00)
iShares MSCI Canada ETF	(70 461)	(0,18)	(0,00)
iShares Russell 2000 ETF	(22 400)	(0,06)	(0,00)
iShares Russell 2000 Growth ETF	(255 158)	(0,64)	(0,00)
iShares S&P/TSX 60 Index ETF	(313 548)	(0,78)	(0,00)
SPDR Bloomberg Barclays High Yield Bond ETF	(32 860)	(0,08)	(0,00)
SPDR S&P 500 ETF Trust	(161 153)	(0,40)	(0,00)
SPDR S&P Retail ETF	(20 530)	(0,05)	(0,01)
VanEck Vectors Semiconductor ETF	(138 515)	(0,34)	(0,01)

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Fonds Exemplar de performance – 31 décembre 2018

	Juste valeur des placements du Fonds dans le fonds sous-jacent	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Participation dans le fonds sous-jacent
	\$	%	%
Consumer Staples Select Sector SPDR Fund	201 042	0,49	0,00
Health Care Select Sector SPDR Fund	60 233	0,15	0,00
FNB Horizons Indice Marijuana Sciences de la vie, cat. A	14 350	0,04	0,00
iShares 20+ Year Treasury Bond ETF	149 297	0,37	0,00
iShares S&P/TSX Capped Energy Index ETF	321 200	0,79	0,04
SPDR Gold Shares	437 001	1,07	0,00
Utilities Select Sector SPDR Fund	26 009	0,06	0,00
Vanguard REIT ETF	329 842	0,81	0,00
Industrial Select Sector SPDR Fund	(105 519)	(0,26)	(0,00)
Invesco QQQ Trust, série 1	(44 225)	(0,11)	(0,00)
iShares China Large-Cap ETF	(3 201)	(0,01)	(0,00)
iShares iBoxx High Yield Corporate Bond ETF	(56 466)	(0,14)	(0,00)
iShares MSCI China ETF	(8 620)	(0,02)	(0,00)
iShares MSCI Europe Financials ETF	(4 628)	(0,01)	(0,00)
iShares MSCI Turkey Investable Market Index Fund	(11 338)	(0,03)	(0,00)
iShares Russell 2000 ETF	(100 540)	(0,25)	(0,00)
iShares S&P/TSX 60 Index ETF	(192 418)	(0,47)	(0,00)
SPDR S&P 500 ETF Trust	(102 357)	(0,25)	(0,00)
Technology Select Sector SPDR Fund	(2 538)	(0,01)	(0,00)
VanEck Vectors Semiconductor ETF	(54 811)	(0,13)	(0,01)
Vanguard FTSE Europe ETF	(664)	(0,00)	(0,00)

7. PARTS RACHETABLES

Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre de parts émises, rachetées et en circulation au cours des périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018 :

Fonds Exemplar croissance et revenu – Période close le 30 juin 2019

	Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Parts rachetables émises lors du réinvestissement des distributions	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables émises et en circulation à la clôture de la période
	Série A	2 341 565	2 452 323	47 885	(289 863)
Série AN	530 335	2 805 796	–	(335 399)	3 000 732
Série F	1 086 602	3 215 153	32 945	(81 815)	4 252 885
Série FN	1 043 110	2 098 171	–	(408 152)	2 733 129
Série I	–	–	–	–	–
Série L	113 348	159 735	2 589	(14 059)	261 613
Série LN	66 088	101 865	–	(1 853)	166 100
Série ETF	125 000	550 000	–	(100 000)	575 000

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Fonds Exemplar croissance et revenu – Période close le 30 juin 2018

	Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvestis lors du réinvestissement des distributions	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables émises et en circulation à la clôture de la période
Série A	1 017 162	355 050	14 340	(190 334)	1 196 218
Série AN	138 077	116 847	-	(16 430)	238 494
Série F	219 985	167 010	3 535	(34 686)	355 844
Série FN	793 393	158 618	-	(46 931)	905 080
Série I	102 227	-	1 547	(441)	103 333
Série L	44 531	23 079	490	(3 551)	64 549
Série LN	22 287	2 856	-	-	25 143
Série ETF	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Fonds Exemplar d'investissement grade – Période close le 30 juin 2019

	Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvestis lors du réinvestissement des distributions	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables émises et en circulation à la clôture de la période
Série A	3 612 725	288 391	44 178	(779 754)	3 165 540
Série AI	537 584	543 323	6 379	(95 717)	991 569
Série AN	577 037	350 670	-	(133 263)	794 444
Série F	8 684 027	772 484	60 413	(1 128 468)	8 388 456
Série FI	707 025	3 436 741	34 394	(865 330)	3 312 830
Série FN	1 931 962	1 049 966	-	(296 816)	2 685 112
Série I	533	-	-	-	533
Série G	57 951	7 695	787	(246)	66 187
Série U	s. o.	8 105	1	-	8 106
Série ETF	225 000	225 000	-	-	450 000

Fonds Exemplar d'investissement grade – Période close le 30 juin 2018

	Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvestis lors du réinvestissement des distributions	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables émises et en circulation à la clôture de la période
Série A	3 281 116	679 066	41 987	(403 856)	3 598 313
Série AI	500 780	36 348	4 233	(31 925)	509 436
Série AN	515 597	229 497	-	(131 437)	613 657
Série F	8 506 130	1 719 056	63 947	(1 547 128)	8 742 005
Série FI	584 286	98 742	4 321	(24 908)	662 441
Série FN	1 545 306	352 550	-	(398 773)	1 499 083
Série I	515	-	-	-	515
Série G	137 568	19 656	2 101	(1 816)	157 509
Série U	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Série ETF	100 000	125 000	-	-	225 000

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Fonds Exemplar de performance – Période close le 30 juin 2019

	Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties lors du réinvestissement des distributions	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables émises et en circulation à la clôture de la période
Série A	959 407	38 237	–	(187 425)	810 219
Série AD	20 674	326	158	(310)	20 848
Série F	2 011 556	239 663	–	(416 623)	1 834 596
Série FD	43 517	–	63	(22 324)	21 256
Série I	461	–	–	–	461
Série L	246 284	5 116	–	(100 075)	151 325
Série LD	21 210	–	132	(8 000)	13 342

Fonds Exemplar de performance – Période close le 30 juin 2018

	Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties lors du réinvestissement des distributions	Parts rachetables rachetées	Parts rachetables émises et en circulation à la clôture de la période
Série A	1 004 422	115 821	-	(106 870)	1 013 373
Série AD	24 830	6 528	187	(7 816)	23 729
Série F	1 686 003	514 199	-	(250 929)	1 949 273
Série FD	44 102	-	83	(16)	44 169
Série I	461	-	-	-	461
Série L	309 149	3 982	-	(7 605)	305 526
Série LD	44 217	1 484	128	(21 020)	24 809

8. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal des affaires, les Fonds concluent divers accords généraux de compensation ou d'autres ententes similaires qui ne répondent pas aux critères permettant de compenser les montants à l'état de la situation financière, mais qui permettent quand même aux montants correspondants d'être compensés dans certaines circonstances, comme dans le cas d'une faillite ou de la résiliation d'ententes. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers qui, au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, auraient pu être admissibles à la compensation, si une telle situation s'était produite. La colonne intitulée « Montant net » présente les répercussions nettes sur l'état de la situation financière du Fonds si tous les montants sont compensés.

Fonds Exemplar croissance et revenu – 30 juin 2019

	Montant brut	Instruments financiers admissibles à la compensation	Montant net présenté à l'état de la situation financière	Montant ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière		Montant net
				Instruments financiers	Garantie	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers						
Contrepartie 1	386 121	-	386 121	-	-	386 121
Contrepartie 2	999 615	-	999 615	(79 679)	-	919 936
	1 385 736	-	1 385 736	(79 679)	-	1 306 057
Passifs financiers						
Contrepartie 1	-	-	-	-	-	-
Contrepartie 2	(79 679)	-	(79 679)	79 679	-	-
	(79 679)	-	(79 679)	79 679	-	-

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Fonds Exemplar croissance et revenu – 31 décembre 2018

	Montant brut \$	Instruments financiers admissibles à la compensation \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montant ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière		Montant net \$
				Instruments financiers \$	Garantie \$	
Actifs financiers						
Contrepartie 1	409 901	-	409 901	-	-	409 901
Contrepartie 2	-	-	-	-	-	-
	409 901	-	409 901	-	-	409 901
Passifs financiers						
Contrepartie 1	-	-	-	-	-	-
Contrepartie 2	(75 067)	-	(75 067)	-	1	(75 066)
	(75 067)	-	(75 067)	-	1	(75 066)

Fonds Exemplar d'investissement grade – 30 juin 2019

	Montant brut \$	Instruments financiers admissibles à la compensation \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montant ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière		Montant net \$
				Instruments financiers \$	Garantie \$	
Actifs financiers						
Contrepartie 1	377 970	-	377 970	(377 970)	-	-
Contrepartie 2	-	-	-	-	-	-
Contrepartie 3	559 095	-	559 095	-	-	559 095
	937 065	-	937 065	(377 970)	-	559 095
Passifs financiers						
Contrepartie 1	(473 446)	-	(473 446)	377 970	95 476	-
Contrepartie 2	(24 468)	-	(24 468)	-	24 468	-
Contrepartie 3	-	-	-	-	-	-
	(497 914)	-	(497 914)	377 970	119 944	-

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Fonds Exemplar d'investissement grade – 31 décembre 2018

	Montant brut \$	Instruments financiers admissibles à la compensation \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montant ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière		Montant net \$
				Instruments financiers \$	Garantie \$	
Actifs financiers						
Contrepartie 1	1 311 028	(81 584)	1 229 444	(1 229 444)	-	-
Contrepartie 2	26 662,00	-	26 662	-	-	26 662
Contrepartie 3	476 164,00	-	476 164	-	-	476 164
Contrepartie 4	5 455	-	5 455	-	-	5 455
	1 819 309	(81 584)	1 737 725	(1 229 444)	-	508 281
Passifs financiers						
Contrepartie 1	(1 421 196)	81 584	(1 339 612)	1 229 444	110 168	-
Contrepartie 2	-	-	-	-	-	-
Contrepartie 3	-	-	-	-	-	-
Contrepartie 4	-	-	-	-	-	-
	(1 421 196)	81 584	(1 339 612)	1 229 444	110 168	-

Fonds Exemplar de performance – 30 juin 2019

	Montant brut \$	Instruments financiers admissibles à la compensation \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montant ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière		Montant net \$
				Instruments financiers \$	Garantie en trésorerie \$	
Actifs financiers						
Contrepartie 1	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers						
Contrepartie 1	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

Fonds Exemplar de performance – 31 décembre 2018

	Montant brut \$	Instruments financiers admissibles à la compensation \$	Montant net présenté à l'état de la situation financière \$	Montant ne faisant pas l'objet d'une compensation dans l'état de la situation financière		Montant net \$
				Instruments financiers \$	Garantie \$	
Actifs financiers						
Contrepartie 1	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers						
Contrepartie 1	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

9. PRÊT DE TITRES

Les Fonds participent à un programme de prêt de titres qui est administré par BNY Mellon, en sa qualité d'agent prêteur. Les tableaux qui suivent présentent les titres prêtés et les garanties détenues au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, ainsi que les revenus tirés du prêt de titres pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018.

Au 30 juin 2019

	Fonds Exemplar croissance et revenu \$	Fonds Exemplar d'investissement grade \$	Fonds Exemplar de performance \$
Garanties non monétaires			
Garantie reçue pour les titres prêtés	35 421 493	9 558 360	5 050 414
Valeur de marché des titres prêtés	(33 706 985)	(9 093 068)	(4 803 493)
Garantie excédentaire des titres prêtés	1 714 508	465 292	246 921
Garantie en pourcentage des titres prêtés	105,1 %	105,1 %	105,1 %
Exposition à des garanties non monétaires			
CAD	6 260 143	9 558 360	2 007 930
USD	29 161 350	-	3 042 484
	35 421 493	9 558 360	5 050 414

Au 31 décembre 2018

	Fonds Exemplar croissance et revenu \$	Fonds Exemplar d'investissement grade \$	Fonds Exemplar de performance \$
Garanties non monétaires			
Garantie reçue pour les titres prêtés	16 647 536	3 339 449	3 756 568
Valeur de marché des titres prêtés	(15 731 103)	(3 177 748)	(3 567 865)
Garantie excédentaire des titres prêtés	916 433	161 701	188 703
Garantie en pourcentage des titres prêtés	105,8 %	105,1 %	105,3 %
Exposition à des garanties non monétaires			
CAD	2 125 085	3 339 449	2 050 393
USD	14 522 451	-	1 706 175
	16 647 536	3 339 449	3 756 568

Pour la période close le 30 juin 2019

	Fonds Exemplar croissance et revenu \$	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Fonds Exemplar d'investissement grade \$	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Fonds Exemplar de performance \$	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu						
Revenus tirés de prêts de titres	98 812	100,0 %	2 103	100,0 %	48 768	100,0 %
Retenues d'impôts	(7 408)	7,5 %	-	0,0 %	(1 463)	3,0 %
Honoraires de l'agent prêteur BNY Mellon	(36 554)	37,0 %	(840)	39,9 %	(18 918)	38,8 %
Revenus tirés de prêts de titres (montant net)	54 850	55,5 %	1 263	60,1 %	28 387	58,2 %

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Pour la période close le 30 juin 2018

	Fonds Exemplar croissance et revenu	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Fonds Exemplar d'investissement grade	% du revenu brut tiré du prêt de titres	Fonds Exemplar de performance	% du revenu brut tiré du prêt de titres
	\$		\$		\$	
Revenu						
Revenus tirés de prêts de titres	45 427	100,0 %	1 407	100,0 %	44 743	100,0 %
Retenues d'impôts	(2 631)	5,8 %	(7)	0,5 %	(1 603)	3,6 %
Honoraires de l'agent prêteur BNY Mellon	(17 115)	37,7 %	(560)	39,8 %	(17 253)	38,6 %
Revenus tirés de prêts de titres (montant net)	25 681	56,5 %	840	59,7 %	25 887	57,9 %

10. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Le gestionnaire est responsable de la prise des décisions relatives au placement des actifs des Fonds et de pourvoir aux postes clés de direction.

Le Fonds Exemplar croissance et revenu et le Fonds Exemplar de performance investissent dans des parts d'autres fonds gérés par Arrow. Les tableaux ci-dessous indiquent le nombre de parts détenues par les Fonds :

Au 30 juin 2019

Fonds détenu par	Fonds investi dans	Nombre de parts	Juste valeur (\$)	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Fonds Exemplar croissance et revenu	Fonds Exemplar d'investissement grade, ETF	177 400	3 542 678	2,0
Fonds Exemplar de performance	Catégorie alternative Arrow avantage mondial, ETF	190 007	3 781 791	9,4

Au 31 décembre 2018

Fonds détenu par	Fonds investi dans	Nombre de parts	Juste valeur (\$)	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Fonds Exemplar croissance et revenu	Fonds Exemplar d'investissement grade, ETF	102 400	1 994 752	3,5

Au 30 juin 2019, le nombre de parts détenues par le gestionnaire ou par les administrateurs du gestionnaire de chaque Fonds était comme suit :

	Nombre de parts	Montant (\$)	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Fonds Exemplar croissance et revenu, A	2 012	21 528	0,0 %
Fonds Exemplar croissance et revenu, AN	912	10 041	0,0 %
Fonds Exemplar croissance et revenu, F	3 540	38 020	0,0 %
Fonds Exemplar croissance et revenu, FN	291 963	3 299 182	1,9 %
Fonds Exemplar d'investissement grade, I	533	5 788	0,0 %
Fonds Exemplar d'investissement grade, U	101	1 330	0,0 %
Fonds Exemplar de performance, F	871	12 586	0,0 %
Fonds Exemplar de performance, I	461	6 021	0,0 %

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, le nombre de parts détenues par le gestionnaire ou par les administrateurs du gestionnaire de chaque Fonds était comme suit :

	Nombre de parts	Montant (\$)	% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Fonds Exemplar croissance et revenu, A	4 096	43 090	0,1 %
Fonds Exemplar croissance et revenu, FN	369 982	4 029 099	7,0 %
Fonds Exemplar croissance et revenu, ETF	500	10 115	0,0 %
Fonds Exemplar d'investissement grade, I	533	5 542	0,0 %
Fonds Exemplar de performance, F	871	11 034	0,0 %
Fonds Exemplar de performance, I	461	5 245	0,0 %

Frais de gestion et prime de rendement

Les frais de gestion sont calculés et constatés chaque jour; ils sont payés une fois par mois et sont assujettis à la TVH (et à toute autre taxe applicable). Les taux de frais de gestion sont les suivants :

Fonds				
Série	Fonds Exemplar croissance et revenu	Fonds Exemplar d'investissement grade	Fonds Exemplar de performance	
A	1,80	1,30	2,00	
AD	s. o.	s. o.	2,00	
AI	s. o.	1,30	s. o.	
AN	1,80	1,30	s. o.	
U	s. o.	s. o.	s. o.	
F	0,80	0,80	1,00	
FD	s. o.	s. o.	1,00	
FI	s. o.	0,80	s. o.	
FN	0,80	0,80	s. o.	
G	s. o.	0,80	s. o.	
L	2,10	s. o.	2,30	
LD	s. o.	s. o.	2,30	
LI	s. o.	s. o.	s. o.	
LN	2,10	s. o.	s. o.	
M	s. o.	s. o.	s. o.	
ETF	0,80	0,80	s. o.	

Le 1^{er} octobre 2018, le gestionnaire a réduit les taux des frais de gestion des séries A et AN du Fonds Exemplar croissance et revenu, qui sont passés de 2,00 % à 1,80 %, ceux des séries F et FN, qui sont passés de 1,00 % à 0,80 %, ceux des séries L et LN, qui sont passés de 2,30 % à 2,10 % et ceux de la série ETF, qui sont passés de 1,00 % à 0,80 %. Un porteur de parts de série I d'un Fonds, le cas échéant, paie des frais de gestion négociés directement à Arrow. Les frais de gestion à l'égard des parts de série I seront différents pour chaque investisseur et n'excéderont pas 2,50 % par an.

De plus, le Fonds Exemplar de performance verse au gestionnaire une prime de rendement annuelle (la « prime de rendement ») correspondant à 20 % de l'excédent du rendement du Fonds par rapport à celui de son indice de référence. La prime de rendement est calculée et constatée chaque jour, versée une fois par année civile, et est assujettie à la TVH (et à toute autre taxe applicable). Si le rendement d'une série du Fonds pendant un exercice est inférieur au rendement de l'indice indiqué ci-après (le « déficit de rendement »), aucune prime de rendement ne sera versée pour les exercices subséquents jusqu'à ce que le rendement de la série applicable du Fonds, cumulatif et calculé à partir du premier de ces exercices subséquents, dépasse le montant du déficit de rendement.

Une prime de rendement sera payable dans toutes les circonstances où la performance du Fonds excède celle de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, et ce, même si celle-ci a diminué au cours d'une année donnée, du moment qu'elle soit positive depuis la

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

dernière date où une prime de rendement a été versée par le Fonds. L'indice composé de rendement global S&P/TSX regroupe la plupart des plus importantes sociétés cotées à la Bourse de Toronto selon la capitalisation boursière et compte tenu du réinvestissement de toutes les distributions.

Si des parts du Fonds Exemplar de performance sont rachetées avant la fin de l'année civile, une prime de rendement sur ces parts devra être versée à la date de rachat, de la manière décrite ci-dessus. Le seuil de référence sera toutefois au prorata. Cette prime de rendement est versée au Fonds trimestriellement.

Le Fonds Exemplar croissance et revenu n'impute aucune prime de rendement directement, bien que les fonds dans lesquels il investit puissent le faire.

Chaque Fonds est responsable de tous les frais d'exploitation engagés en son nom. Le gestionnaire peut, à son gré, absorber certains frais. Le gestionnaire a renoncé aux charges d'exploitation au cours des périodes closes les 30 juin 2019 et 2018, tel qu'il est indiqué à l'état du résultat global.

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

Les frais de gestion et la prime de rendement à payer (compte non tenu de la TVH) comptabilisés dans les autres passifs de l'état de la situation financière s'établissent comme suit :

	30 juin 2019		31 décembre 2018	
	Frais de gestion	Prime de rendement	Frais de gestion	Prime de rendement
	\$	\$	\$	\$
Fonds Exemplar croissance et revenu	163 713	s. o.	57 048	s. o.
Fonds Exemplar d'investissement grade	140 307	s. o.	127 315	s. o.
Fonds Exemplar de performance	41 814	9 728	48 062	186

Frais d'exploitation et d'administration

Les Fonds acquittent toutes les charges engagées dans le cadre de ses activités et de son administration, y compris la TPS, la TVH et toute taxe de vente provinciale applicable. Ces coûts et charges peuvent inclure, notamment, les honoraires et les frais des membres du CEI nommés en vertu des Règlements 81-107 et 81-102, selon le cas, les frais liés à la conformité de la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, les frais liés à la réglementation, y compris les droits de participation ou d'autres frais payables par le gestionnaire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, les frais de comptabilité, les honoraires d'audit, les frais d'évaluation, les frais juridiques, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et des transferts, les droits de garde, les impôts et les taxes, les commissions de courtage, les frais et charges liés aux opérations du portefeuille, les intérêts, les coûts des services aux actionnaires, les coûts des assemblées générales, les frais d'impression et d'envoi de documents, les coûts de litiges, les dommages et intérêts liés à un litige ou les frais de règlement de tels litiges, les charges locatives (y compris les montants payés d'avance), les coûts des espaces de bureaux, des installations et de l'équipement, les coûts liés aux états financiers, aux autres rapports et aux prospectus devant être publiés en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, et les frais découlant de toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire fondés sur l'actif ou sur d'autres critères des Fonds. Le gestionnaire, s'il fournit lui-même ces services aux Fonds, est remboursé pour tous les coûts engagés, ce qui peut comprendre, notamment, les frais liés au personnel, les coûts des espaces de bureaux, les frais d'assurance et les frais d'amortissement. Les frais communs aux Fonds et aux autres fonds d'investissement gérés par Arrow seront répartis entre les Fonds et les autres fonds, selon le cas. Les Fonds prendront en charge, séparément, les frais qui peuvent leur être spécifiquement attribués. Les frais communs aux Fonds et aux autres fonds seront répartis selon une méthode de répartition raisonnable qui comprend une répartition basée sur l'actif des Fonds ou le nombre de porteurs d'actions des Fonds, ou toute autre méthode considérée comme équitable.

11. COMMISSIONS DE COURTAGE

Le total des commissions versées aux courtiers à l'égard des opérations de portefeuille s'établissait comme suit pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Fonds Exemplar croissance et revenu	111 504	120 973
Fonds Exemplar d'investissement grade	7 070	27 545
Fonds Exemplar de performance	3 594	22 764

Rabais de courtage

Le total des rabais de courtage utilisés par les Fonds pour se procurer les services de données du marché s'établissait comme suit pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Fonds Exemplar croissance et revenu	32 797	3 808
Fonds Exemplar d'investissement grade	-	-
Fonds Exemplar de performance	7 539	5 612

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

12. IMPÔTS

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), les Fonds sont considérés comme des fiducies de fonds communs de placement. La totalité du résultat net des Fonds à des fins fiscales et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'un exercice doivent être distribués aux porteurs de parts de ces Fonds, lesquels n'auront de ce fait aucun impôt à payer. En conséquence, les Fonds n'ont pas enregistré d'impôts sur le résultat. Comme les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Le tableau suivant présente les reports en avant de pertes en capital et autres qu'en capital :

	Pertes autres qu'en capital*	Pertes en capital**
	\$	\$
Fonds Exemplar croissance et revenu	Néant	Néant
Fonds Exemplar d'investissement grade	23 569	3 259 480
Fonds Exemplar de performance	500 569	449 796

* Les pertes autres qu'en capital peuvent être déduites des revenus futurs pour une période maximale de 20 ans.

** Les pertes en capital nettes peuvent être reportées indéfiniment pour être déduites de gains en capital futurs.

13. AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018 est calculée de la façon suivante :

30 juin 2019	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (\$)	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (\$)
Fonds Exemplar croissance et revenu, série A	1 255 347	3 478 522	0,36
Fonds Exemplar croissance et revenu, série AN	458 023	1 828 979	0,25
Fonds Exemplar croissance et revenu, série F	1 062 875	2 521 195	0,42
Fonds Exemplar croissance et revenu, série FN	687 414	1 813 224	0,38
Fonds Exemplar croissance et revenu, série I	–	–	0,00
Fonds Exemplar croissance et revenu, série L	63 359	186 612	0,34
Fonds Exemplar croissance et revenu, série LN	34 800	104 063	0,33
Fonds Exemplar croissance et revenu, série ETF	270 063	372 765	0,72
Fonds Exemplar d'investissement grade, série A	1 190 872	3 479 427	0,34
Fonds Exemplar d'investissement grade, série AI	216 228	774 324	0,28
Fonds Exemplar d'investissement grade, série AN	235 673	705 205	0,33
Fonds Exemplar d'investissement grade, série F	3 214 130	8 577 383	0,37
Fonds Exemplar d'investissement grade, série FI	575 655	2 192 496	0,26
Fonds Exemplar d'investissement grade, série FN	870 108	2 339 087	0,37
Fonds Exemplar d'investissement grade, série I	244	533	0,46
Fonds Exemplar d'investissement grade, série G	122	62 063	0,00
Fonds Exemplar d'investissement grade, série U	(1 338)	5 451	(0,25)
Fonds Exemplar d'investissement grade, série ETF	217 767	323 743	0,67
Fonds Exemplar de performance, série A	1 516 740	901 857	1,68
Fonds Exemplar de performance, série AD	26 789	20 672	1,30
Fonds Exemplar de performance, série F	3 456 823	1 904 141	1,82
Fonds Exemplar de performance, série FD	52 910	34 597	1,53
Fonds Exemplar de performance, série I	777	461	1,69
Fonds Exemplar de performance, série L	319 005	204 724	1,56
Fonds Exemplar de performance, série LD	27 181	20 663	1,32

FONDS EXEMPLAR

NOTES ANNEXES (NON AUDITÉ)

Périodes closes le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

30 juin 2018	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (\$)	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (\$)
Fonds Exemplar croissance et revenu, série A	155 678	1 069 562	0,15
Fonds Exemplar croissance et revenu, série AN	33 542	176 151	0,19
Fonds Exemplar croissance et revenu, série F	67 692	295 567	0,23
Fonds Exemplar croissance et revenu, série FN	182 799	838 817	0,22
Fonds Exemplar croissance et revenu, série I	24 149	102 490	0,24
Fonds Exemplar croissance et revenu, série L	5 280	45 380	0,12
Fonds Exemplar croissance et revenu, série LN	3 435	23 224	0,15
Fonds Exemplar d'investissement grade, série A	100 298	3 441 458	0,03
Fonds Exemplar d'investissement grade, série AI	15 222	497 210	0,03
Fonds Exemplar d'investissement grade, série AN	19 338	551 674	0,04
Fonds Exemplar d'investissement grade, série F	513 555	9 029 739	0,06
Fonds Exemplar d'investissement grade, série FI	35 490	631 793	0,06
Fonds Exemplar d'investissement grade, série FN	93 839	1 521 100	0,06
Fonds Exemplar d'investissement grade, série I	56	515	0,11
Fonds Exemplar d'investissement grade, série G	111 916	154 613	0,72
Fonds Exemplar d'investissement grade, série ETF	19 059	208 889	0,09
Fonds Exemplar de performance, série A	410 168	1 014 934	0,40
Fonds Exemplar de performance, série AD	7 295	24 967	0,29
Fonds Exemplar de performance, série F	934 588	1 908 116	0,49
Fonds Exemplar de performance, série FD	18 132	44 129	0,41
Fonds Exemplar de performance, série I	211	461	0,46
Fonds Exemplar de performance, série L	110 221	309 445	0,36
Fonds Exemplar de performance, série LD	8 561	31 292	0,27

14. RÉVISION DE DONNÉES COMPARATIVES

Les postes « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie » et « (Gain) perte de change latent sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie » du tableau des flux de trésorerie ont été révisés pour la période close le 30 juin 2018 afin d'en exclure le gain (perte) de change latent sur les dépôts de marge et les emprunts sur marge ainsi que le (gain) perte de change latent sur les dépôts de marge et les emprunts sur marge. Des montants de 14 694 \$, de 34 058 \$ et de 163 165 \$ ont été respectivement reclassés pour le Fonds Exemplar croissance et revenu, le Fonds Exemplar d'investissement grade et le Fonds Exemplar de performance. Ce changement a été effectué dans le but de mieux refléter le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par les Fonds.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le 27 août 2019

AUX PORTEURS DE PARTS ET AU FIDUCIAIRE DU FONDS EXEMPLAR CROISSANCE ET REVENU, DU FONDS EXEMPLAR D'INVESTMENT GRADE ET DU FONDS EXEMPLAR DE PERFORMANCE (COLLECTIVEMENT, LES « FONDS »)

Les états financiers non audités ci-joints ont été préparés par Arrow Capital Management Inc. (« Arrow » ou le « gestionnaire » des Fonds) et approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire. Le gestionnaire est responsable des renseignements et des déclarations contenus dans ces états financiers.

Le gestionnaire a recours à des procédés appropriés pour veiller à présenter des informations financières fiables. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note 2 des notes annexes des états financiers.

« James L. McGovern »

JAMES L. MCGOVERN
Directeur principal et chef de la direction
ARROW CAPITAL MANAGEMENT INC.

« Robert W. Maxwell »

ROBERT W. MAXWELL
Directeur principal et chef des finances
ARROW CAPITAL MANAGEMENT INC.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur des Fonds n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires.

Le gestionnaire des Fonds nomme un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers annuels des Fonds. Lorsque les états financiers intermédiaires des Fonds ne sont pas examinés par un auditeur, la législation sur les valeurs mobilières exige la présentation d'un avis qui en fait mention.

RENSEIGNEMENTS SUR LES FONDS

GESTIONNAIRE ET PLACEUR PRINCIPAL

Arrow Capital Management Inc.
36, Toronto Street
Bureau 750
Toronto (Ontario) M5C 2C5
Téléphone : 416 323-0477
Télécopieur : 416 323-3199
Sans frais : 1 899 327-6078

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

RBC Services aux Investisseurs
155, Wellington Street West, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5V 3L3

DÉPOSITAIRE

CIBC Mellon
1, York Street, bureau 900
Toronto (Ontario) M5J 0B6

AUDITEUR

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Tour PwC
18, York Street, bureau 2600
Toronto (Ontario) M5J 0B2

Arrow Capital Management Inc.

36, Toronto Street, bureau 750 • Toronto (Ontario) • Canada M5C 2C5 • Tél. : 416 323-0477 • Tél. : 1 877 327-6048 • Téléc. : 416 323-3199 •
www.arrow-capital.com
